

Extrait du registre des délibérations du

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 4 février 2013

**Président** : Monsieur François de MAZIÈRES

**Sont présents** : M. Claude JAMATI (pouvoir de Mme Dana SOLECKI), M. Hervé HOCQUARD, M. Claude VUILLIET, M. Jean-Marc LE RUDULIER, Mme Dominique CONORT (pouvoir de Mme Roselyne LECOMTE), M. Michel COLIN, M. Jean-François PEUMERY (pouvoir de M. Alain-Michel LAMBERT), M. Bernard DEBAIN (pouvoir de M. Christian MAMY), M. Gilles PANCHER (pouvoir de M. Olivier FRAUDEAU), M. Olivier LEBRUN, Mme Stéphanie BANCAL, Mme Françoise GUYARD, M. Alain LOPPINET, Mme Véronique BANULS, M. Christian JOUANE, M. Alain-Louis MIE, M. Philippe LEJEUNE, Mme Martine ARNAL, M. Olivier COLLO, M. Alain ERNIE, M. Georges DUTRUC-ROSSET, M. Jean-Roch GAILLET, M. Jean-Luc PESSEY, M. Patrice PANNETIER, M. Hadi HMAMED, M. Pierre-Yves STUCKI, Mme Pascale RENAUD, M. Gilles CURTI (pouvoir de M. Jacques BELLIER), M. Ludovic JAMET (pouvoir de Mme Frédérique KIBLER), Mme Catherine LAPORTE-WEYWADA (pouvoir de M. Patrick CONFETTI), M. Philippe LEQUAIN, Mme Odile GUERIN, M. Marc EMONET, Mme Nathalie KRAMER, M. Jean-Philippe BARRET, M. Philippe NOYER, M. Guy HEMET (pouvoir de Mme Daniella TROCHU), M. Christophe BOLLENGIER, Mme Marie-Annick DUCHÊNE, M. Alain NOURISSIER, M. Thierry VOITELLIER, M. Michel BANCAL, M. Jean-Marc FRESNEL, Mme Magali ORDAS, M. Arnaud MERCIER, M. Laurent DELAPORTE (pouvoir de Mme Marie BOELLE), Mme Martine SCHMIT, Mme Liliane HATTRY, Mme Anny BOURACHOT-ROUCAYROL (pouvoir de Mme Marie SENERS), M. Hervé FLEURY, M. François LAMBERT, Mme Christine de la FERTE, M. Jean-Michel ISSAKIDIS, M. Jean GUILBERT, Mme Pascale ROCHERON (pouvoir de M. Roland de HEAULME).

**Absents excusés** : M. Jacques BELLIER (pouvoir à M. Gilles CURTI), M. Patrick CONFETTI (pouvoir à Mme Catherine LAPORTE-WEYWADA), Mme Roselyne LECOMTE (pouvoir à Mme Dominique CONORT), Mme Frédérique KIBLER (pouvoir à Ludovic JAMET), M. Jean-Michel DESCH, Mme Daniella TROCHU (pouvoir à M. Guy HEMET), M. Christian MAMY (pouvoir à M. Bernard DEBAIN), M. Frédéric BUONO, M. Olivier FRAUDEAU (pouvoir à M. Gilles PANCHER), M. Michel SAPORTA, M. Alain-Michel LAMBERT (pouvoir à M. Jean-François PEUMERY), Mme Dana SOLECKI (pouvoir à M. Claude JAMATI), Mme Marie BOELLE (pouvoir à M. Laurent DELAPORTE), Mme Marie SENERS (pouvoir à Mme Anny BOURACHOT-ROUCAYROL), M. Erik LINQUIER, M. ROLAND de HEAULME (pouvoir à Mme Pascale ROCHERON), M. Michaël THOMAS.

Secrétaire de séance : Pierre-Yves STUCKI

Date de convocation : 28 janvier 2013

Date d'affichage de la convocation : 28 janvier 2013

Nombre de conseillers en exercice : 73

Nombre de membres présents : 56

Nombre de pouvoirs : 12

Excusés : 5

**N° de l'ordre du jour :**

**2013.02.03 : Budget primitif 2013 de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc.**

**□ M. Jean-Marc LE RUDULIER, rapporteur, donne lecture de la délibération**

Vu les articles L.5211-36, L.2312-1, L.2312-2, L.2312-3, L.5216-8 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du Conseil communautaire n°2012-12-02 du 4 décembre 2012 actant la tenue d'un débat d'orientations budgétaires portant sur les orientations générales du budget 2013 ;

Le Conseil communautaire a pris acte lors de sa séance du 4 décembre 2012 des orientations du budget primitif 2013.

Au vu des grands axes détaillés dans le rapport de présentation joint à la présente délibération, il est proposé aux membres du Conseil d'adopter le budget primitif 2013 de Versailles Grand Parc.

Le budget primitif 2013 s'équilibre comme suit :

	RECETTES	DEPENSES
<b>FONCTIONNEMENT</b>	97 222 000,00 €	97 222 000,00 €
<b>INVESTISSEMENT</b>	10 000 000,00 €	10 000 000,00 €
<b>TOTAL</b>	107 222 000,00 €	107 222 000,00 €

Les conseillers communautaires sont invités à voter le budget primitif 2013 par chapitre, conformément à la maquette budgétaire officielle jointe à la présente délibération.

Il est précisé que le vote des subventions aux associations fait l'objet d'une délibération distincte du vote du budget, conformément à l'article L 2311-7 du Code général des collectivités territoriales, et que la liste des subventions n'est pas annexée au budget primitif dans ce but.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,  
le Conseil communautaire,

- 1) décide de voter le budget primitif 2013 de Versailles Grand Parc, par chapitre détaillé par nature pour la section de fonctionnement et d'investissement, avec des chapitres « opérations d'équipement » en investissement, sans vote formel sur chacun des chapitres.*

Monsieur le Président soumet la délibération au vote du Conseil communautaire.  
Nombre de votants : 56  
Suffrages exprimés : 68 (Incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.



Pour le Président,  
Par délégation,

A handwritten signature in black ink, appearing to read "O. Berthelot".

**Olivier BERTHELOT**  
Directeur Général des Services

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

078-247800584-20130207-CC20130203-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/02/2013